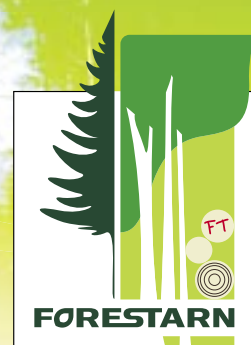


Infoforestarn

Numéro 5 mai 2009



ACTIONS de votre Coopérative pour faire face aux impacts de la tempête et de la crise économique

■ Inventaire des dégâts

Dès les premiers jours qui ont suivi la tempête du 24 janvier, les techniciens de FORESTARN ont parcouru toutes les propriétés pour identifier et inventorier les parcelles touchées.

En effet, sur le sud massif central, 300 à 400 000 m³ de résineux sont couchés tandis que sur le massif landais, on comptabilise 40 millions de m³ de pins maritime chablis. Les dégâts dans les Pyrénées atteignent 100 à 200 000 m³ alors que les peupleraies du sud-ouest comptent 300 à 500 000 m³ de peupliers sinistrés.

Suite à l'inquiétude des adhérents, le SYNDICAT et FORESTARN ont organisé une réunion le 13 février 2009. Plus de 100 personnes étaient présentes et ont pu avoir les informations disponibles à cette date.

■ Présentation du plan national chablis

L'objectif général de ce plan est de donner les moyens aux opérateurs de mobiliser, stocker et transporter un maximum de bois afin de permettre à l'ensemble de la filière forêt-bois de surmonter au mieux cette crise climatique. Cela se traduit concrètement par la mise en œuvre de circulaires élaborées par les pouvoirs publics :

■ Circulaire DGPAAT/SDFB/C2009-3005 : Financement à 100% des travaux de dégagement des pistes.

■ Circulaire DGPAAT/SDFB/C2009-3021 : Financement à 80% des travaux de nettoyage, plantation et de maîtrise d'œuvre avec un plafond de subvention de 2 750 €/ha.

■ Circulaire DGPAAT/SDFB/C2009-3022 : Financement d'un technicien tempête à 60% par l'Etat avec possibilité au Conseil Régional de compléter à 100%

■ Circulaire DGPAAT/SDFB/C 2009-3023 : Financement entre 60 et 80% de la création d'aire de stockage arrosé.

■ Circulaire DGPAAT/SDFB/C2009-3024 : Subvention de 3,50 à 15 €/tonne pour le transport de bois chablis entre 150 et 600 km avec 5 €/tonne supplémentaire pour la rupture de charge éventuelle.

■ Circulaire DGPAAT/SDFB/C2009-3025 : Les subventions aux transports et aux prêts sont accessibles uniquement si le projet déposé par FORESTARN est retenu.

■ Circulaire à sortir : prêt bonifié : Aide à la trésorerie des entreprises ou des propriétaires forestiers pour faire face aux besoins liés à cette crise.





Plan Chablis

& Crise économique

■ Actions de FORESTARN

Votre coopérative a été très active dès fin janvier sur tous les plans : politique, technique et commercial.

L'objectif unique étant de proposer de meilleures solutions aux adhérents.

Très concrètement cela s'est traduit par :

- Le dégagement de plus de 52 kms de routes forestières financé par l'Etat ;
- L'élaboration de deux projets de création d'aides de stockage de longue durée (extension du parc à bois du Sidobre à Brassac et équipement de la plateforme bois de La Salvetat) permettant de réguler l'offre de bois.
- Le dépôt d'un projet ambitieux suite à l'appel à projets lancé par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et géré par la DRAAF Midi-Pyrénées.
- Le démarrage des exploitations des parcelles sinistrées dans le cadre de contrat d'achat de bois proposant des prix minimum garantis.

■ IMPACTS sur les marchés

Dans cette période particulièrement difficile, FORESTARN mène un ensemble d'actions volontaristes sur le court et moyen termes.

Grâce à notre connaissance des marchés français et étranger et à notre savoir-faire reconnu nous avons créé de nouveaux flux commerciaux qui sont déjà en pleine activité.

FORESTARN développe une stratégie ambitieuse et novatrice pour faire face à cette crise structurelle et conjoncturelle exceptionnelle. Le paysage de notre filière change rapidement et nous ne connaissons pas encore la totalité des impacts de ces évolutions.

Les réseaux de chaleurs de Castres et Mazamet consumeront près de 9 000 tonnes de bois par an. Leur mise en service est prévue à l'automne 2009.

Le développement commercial est essentiel, avec par exemple l'expédition de bois chablis par train pour l'Italie.



La prévention de l'Hylobe

L'hylobe, insecte ravageur des jeunes plantations résineuses, produit ses dégâts principalement aux premières chaleurs printanières et à l'automne. Il peut cependant aussi attaquer en cours d'été. La surveillance des plantations est rendue difficile par le côté peu prévisible et souvent brutal de ces attaques. Forestarn met en place un protocole de suivi des plantations réalisées ces 3 dernières années, mais nous ne pouvons pas les contrôler de façon exhaustive et hebdomadaire, comme il faudrait le faire pour se prémunir de ces dégâts.

Nous invitons donc les propriétaires à être eux-mêmes vigilants sur ce problème et à réagir très rapidement s'il est observé des morsures d'insectes au niveau du collet et de la tige, qui se traduisent par un «mitage» de l'écorce.

Pour les plantations réalisées jusqu'au printemps 2008, un traitement préventif au Marshal Suxon efficace environ 2 ans a été réalisé, mais depuis fin 2008 ce produit a perdu son homologation «Forêt».

A ce jour, nous pouvons traiter en préventif ou en curatif par pulvérisation, avec une durée d'efficacité d'environ 6 semaines, ce qui imposera dans certains cas un passage au printemps et un à l'automne.

Vous pouvez joindre le Bureau d'Etudes 05 63 97 73 13 pour de plus amples renseignements.

Idriss WACHILL
Technicien Forestier - Bureau d'Étude



Forestarn

RT.G.

Le règlement Type de Gestion

Ce document de gestion est issu de la loi d'orientation forestière n° 2001-602 du 9 juillet 2001. C'est un guide de gestion forestière élaboré par votre coopérative, agréée en tant qu'Organisme de Gestion En Commun (OGEC) par le Ministère de l'Agriculture.

Le RTG est une démarche volontaire, non obligatoire, qui vise les forêts non soumises à un plan simple de gestion.

Le RTG tient lieu de règlement technique de la coopérative. Il a pour objet de définir les modalités adaptées de gestion et d'exploitation des forêts privées régionales.

Il vous permet de situer les peuplements de votre forêt parmi les grands types de peuplements forestiers rencontrés dans notre région, d'en connaître les modalités de gestion et d'exploitation.

Votre coopérative FORESTARN s'engage pour sa part à respecter ces préconisations et vous aidera dans vos choix de gestion, selon les caractéristiques de votre forêt et vos éventuelles possibilités d'investissement (financier et personnel).

Votre adhésion à la coopérative et le respect des préconisations du RTG permettent d'attester que votre forêt présente une garantie de gestion durable, ce qui offre les avantages suivants :

- **Accès aux aides** publiques en matière d'investissement forestier ;
- **Exonérations fiscales** sur les droits de mutation (régime Monichon) et l'I.S.F (Impôt Solidarité sur la Fortune) ;
- **Déductions fiscales** liées à certains travaux forestiers ;
- **Dispense** de certaines demandes d'autorisation de coupe.
- Indispensable à la certification PEFC

Modalités du RTG :

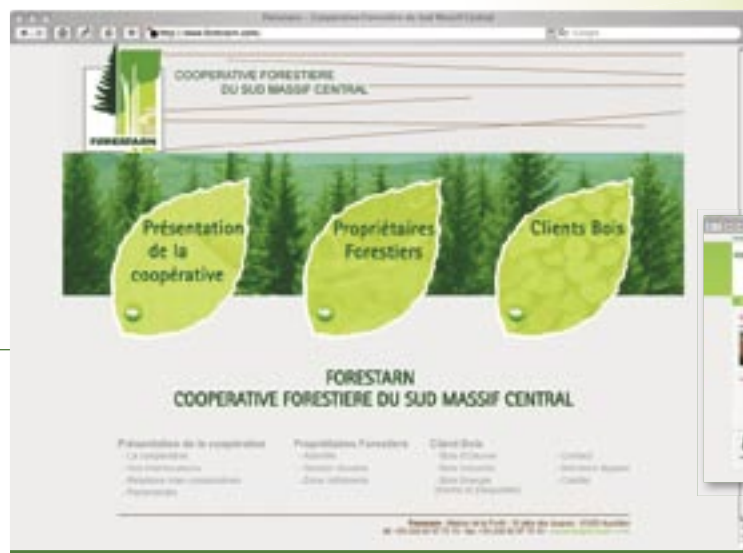
- **Identifier** les peuplements de votre forêt et leur qualité.
- **Prendre connaissance** des règles-types de gestion conseillées par votre coopérative, aux différents stades de développement de votre forêt.
- **Choisir**, dans certains cas, une option de gestion pour les peuplements susceptibles d'évoluer vers une forme de gestion mieux adaptée.

Le diagnostic personnalisé de votre forêt, réalisé par un technicien de la coopérative, pourra regrouper ces informations et les compléter utilement en établissant au besoin :

- une cartographie informatisée de votre forêt ;
- un prévisionnel des travaux et des coupes ;
- une proposition de contractualisation pluriannuelle.

Votre adhésion au RTG sera enregistrée par la coopérative (et communiquée au CRPF) et restera valable, comme les avantages qui s'y rapportent, pendant toute la durée de votre adhésion à celle-ci.

Si vous souhaitez vous doter d'un RTG, n'hésitez pas à contacter le bureau d'études de FORESTARN au **05 63 97 73 13**.



FORESTARN sur Internet

Les travaux sont achevés, le nouveau site internet de FORESTARN est entré en fonction depuis le début de ce mois de mai.

Actuellement, de plus en plus d'adhérents se connectent sur la toile pour profiter des avantages d'Internet, ils pourront ainsi télécharger les derniers numéros d'Inforestarn, les fiches produits par essence de bois ou encore, avoir la possibilité de passer des annonces. Ces multiples fonctionnalités permettent de simplifier la communication tant au niveau des propriétaires sylviculteurs que des clients bois.

www.forestarn.com

AIDES au redressement des plants financées par le Conseil Général du Tarn

La tempête Klaus n'a pas uniquement causé des dégâts dans les vieux peuplements. Certaines jeunes plantations ont souffert, et cela se traduit par des plants inclinés voire couchés.

Si elles sont laissées en l'état, ces plantations connaîtront dans le meilleur des cas une perte de valeur qui peut aller jusqu'à 80%, et dans le pire des cas une perte totale par mortalité. Il est donc nécessaire de redresser ces plants, de les maintenir au moyen de cordelettes et de tasser le sol au pied pour favoriser une reconstitution du tissu racinaire qui permettra au plant d'approcher la station la plus verticale possible à terme. L'association La Maison de la Forêt a mobilisé, pour la réalisation de ces travaux, une aide du Conseil Général du Tarn pour tous les sylviculteurs concernés.

Si vous êtes concerné par ce problème, que votre plantation a moins de 12 ans et occupe plus d'1 hectare, n'hésitez pas à joindre le Bureau d'Etudes pour de plus amples renseignements **05 63 97 73 13**

Assemblée Générale de FORESTARN

Vendredi 5 juin 2009

à **Lamontélarie**

Votre présence sera un signe fort qui confortera les actions de votre coopérative. Soyez nombreux.

Programme
de la
journée

- 9 h 00 : Assemblée Générale du SYNDICAT FORESTIER
- 10 h 15 : Assemblée Générale de FORESTARN
- 11 h 30 : Intervention sur les politiques forestières des «territoires» par les élus :
Daniel VIAELLE, Président du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc
Serge CAZALS, Conseiller Général du Tarn
Bernard RAYNAUD, Vice-Président de la Région Midi-Pyrénées
Philippe FOLLIOU, Député du Tarn.
- 13 h 00 : Repas au restaurant «La Plage» à La Salvetat sur Agout

Inscription obligatoire pour le repas
auprès de Dorothée 05 63 97 73 13

- 15 h 00 :
Visite de la plate forme bois
à La Salvetat sur Agout
**Présentation du pôle
d'Excellence Rural «FOREST»
par les élus locaux
Démonstration de matériel.**